

**Délibérations du  
Comité Syndical**

**EPIDROPT**

**EPIDROPT**

**Syndicat mixte ouvert**

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

**Séance du 13 avril 2023**

Délibération n° DE\_2023\_034

Date de la convocation : 28/03/2023

**Membres**

**en exercice :**

**17**

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 14 h 00 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.*

**Présents : 12**

**Votants : 10**

**Présents :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents non votants :** Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Représentés :**

**Excusés :** Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Jérôme BETAILLE (CD 24)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Daniel BARBE (CD 33)

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

**Objet : Transfert de propriété du lac des Graoussettes**

Le lac des Graoussettes est toujours la propriété du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Dourdenne. Le syndicat ayant fusionné avec le Syndicat Mixte du Dropt Aval, le titre de propriété doit être modifié. Il conviendrait que le lac soit directement la propriété d'Epidropt, tout comme les autres lacs.

Le président précise que la fusion est intervenue suite à la décision de la SDCI du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et a fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral portant fusion des 2 syndicats. Tous les biens du SIAHBD auraient dû être automatiquement transférés au nouveau syndicat, sans avoir à passer devant un notaire.

Aujourd'hui, le SIAHBD n'existant plus, le lac se retrouve sans représentant légal, qui puisse participer à la signature d'un document de changement de propriétaire. Le notaire ne sait pas comment résoudre le problème juridique de cette situation.

***Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide :***

- De demander au président de prendre l'attache des services de l'Etat pour résoudre ce problème,
- De demander aux services de l'Etat de bien vouloir réaliser la fin des démarches de fusion décidée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du 1er juillet 2016,
- De confirmer la nécessité que le lac des Graoussettes ait un propriétaire officiel afin de poursuivre la gestion de la réalimentation du cours d'eau la Dourdenne,
- D'accepter le transfert de propriété du lac des Graoussettes vers le syndicat Mixte ouvert EPIDROPT,
- D'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du transfert de propriété vers Epidropt,
- D'autoriser le président à signer tous documents nécessaires pour la bonne réalisation de la présente décision,

- D'autoriser le vice-président à signer les documents en cas d'empêchement du président.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17 avril 2023  
et publié ou notifié  
le 17 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,  
Stéphane FARESIN